

## Plan cantonal de protection pour l'accueil de jour des enfants destiné à lutter contre l'épidémie de Covid-19 (OAJE – version 17.08.2021)

# A l'intention des parents accompagnant leur enfant dans une des structures d'accueil de la Fondation Piccolino

## <u>Adultes</u>

- Obligation de porter un masque pour tout adulte qui entre dans une structure d'accueil ;
- Le port du masque est obligatoire sur le périmètre scolaire du 23.08 au 10.09.2021 ;
- Gardez une distance de 1m50 avec les autres parents et les éducateurs/trices à l'extérieur ;
- A l'extérieur, gardez une distance de 1m50 entre adultes ; sinon portez un masque ;
- Si vous entrez dans la structure, désinfectez vos mains avec la solution hydroalcoolique à disposition;
- Un seul parent accompagne son enfant jusqu'au point d'accueil (sans aller dans la salle de vie/jeux)

#### Enfants

- Les enfants se lavent les mains en arrivant avec de l'eau et du savon ;
- Il est interdit d'utiliser la solution hydroalcoolique pour les enfants ;
- Les enfants peuvent se mouvoir librement entre eux ;

## Mesures en cas de présence de symptômes :

chez un enfant accueilli :

- Un enfant qui présente des symptômes doit rester à la maison! Les parents effectuent une autoévaluation sur coronacheck ou prennent contact avec le-la pédiatre de l'enfant et suivent les instructions.
- Si l'enfant présente des symptômes pendant le temps de son accueil, les parents sont informés et doivent venir le chercher dans les meilleurs délais. En attendant, l'enfant est accompagné hors du groupe. Il n'est pas nécessaire de lui demander de porter un masque.
- La procédure appliquée par les structures de la Fondation se trouve sur son site internet.

## chez un parent, dont l'enfant fréquente la Garderie :

- Aucune personne présentant des symptômes de l'infection ne doit pénétrer dans la structure ;
- Si vous présentez des symptômes, vous ne pouvez pas amener votre enfant ;
- Merci d'informer la directrice ou la direction de la Fondation en cas d'infection au sein de la famille.

## Mesures pour les personnes entrant en Suisse

- Les personnes, enfants compris, qui reviennent d'une région à risque, doivent **respecter les consignes de l'OFSP**, soit en règle générale une mise en quarantaine de 10 jours et s'annoncer à l'autorité cantonale compétente. Pour le canton de Vaud, les personnes doivent remplir le formulaire de déclaration de retour de voyage dans un pays à risque.
- La direction de l'institution qui suspecte le non-respect d'une quarantaine doit avertir les personnes responsables du contact tracing au 021 338 1118.

Vous trouvez le « plan de protection pour l'accueil de jour des enfants lié à la pandémie Covid-19 » sur le site internet de la Fondation Piccolino ou sous : <a href="https://www.vd.ch/oaje">www.vd.ch/oaje</a> Actualités

Nous vous remercions pour votre bonne collaboration et vous souhaitons une bonne rentrée!

Les équipes et la Direction de la Fondation Piccolino